

# DÉCISION DU MAIRE

N° 26 / 086

## **Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la réhabilitation d'un terrain de football du complexe sportif Marie-Thérèse EYQUEM dans le cadre de la mise aux normes et la sécurisation des installations sportives.**

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°26/06 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°27 par lequel Madame le Maire a délégué pour « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un montant maximum de 2 000 000 d'euros »,

Vu l'arrêté n°26/0234 du 13 avril 2026 portant délégation générale de fonctions et de signature à Monsieur Pierre-Valéry GAUDEAU,

Considérant que la commune de Montgeron a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Fédération Française de Football en faveur de la mises aux normes et la sécurisation des installations sportives,

Considérant le projet de réhabilitation du terrain de football du complexe sportif Marie-Thérèse EYQUEM pour un montant de dépenses s'élevant à 859 085,95 € HT,

Considérant l'inscription de ce programme de travaux au budget 2026,

### **Le Maire décide**

- Article 1 De solliciter la Fédération Française de Football pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 000 € HT, soit 4,88 % de la dépense.
- Article 2 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 27 AVR. 2026



Pour le Maire et par délégation,  
**Pierre-Valéry GAUDEAU**,  
Adjoint au Maire